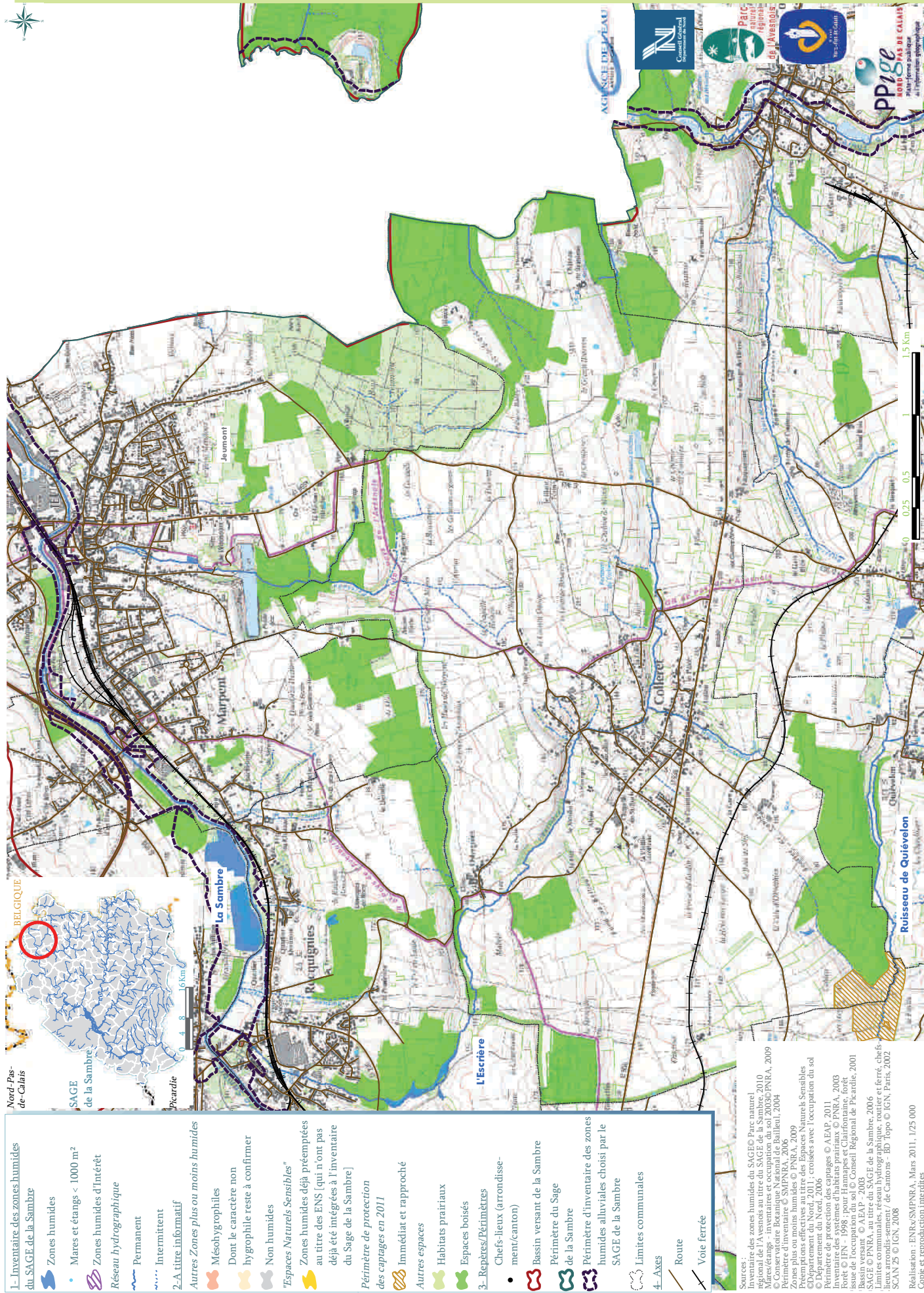
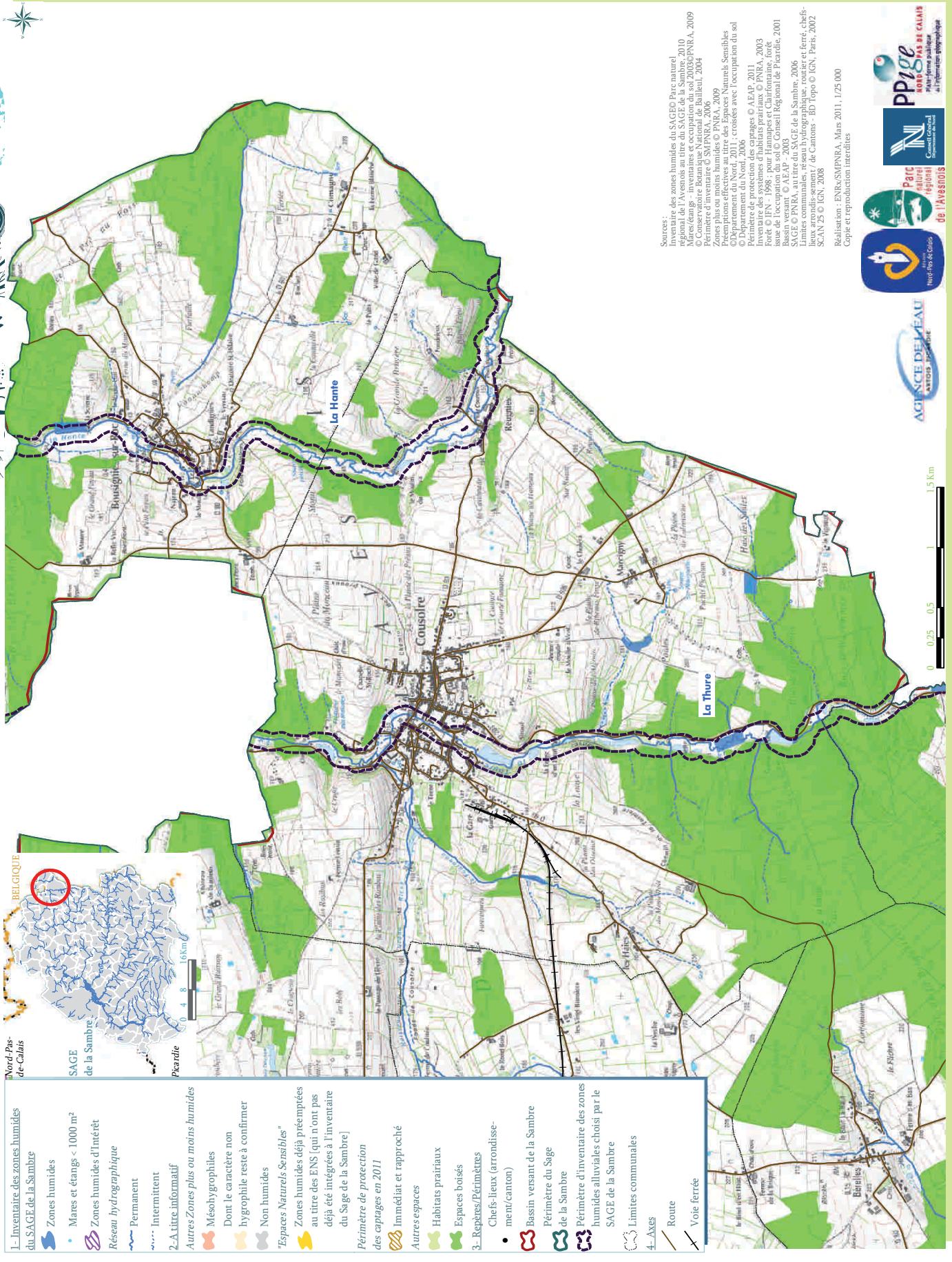


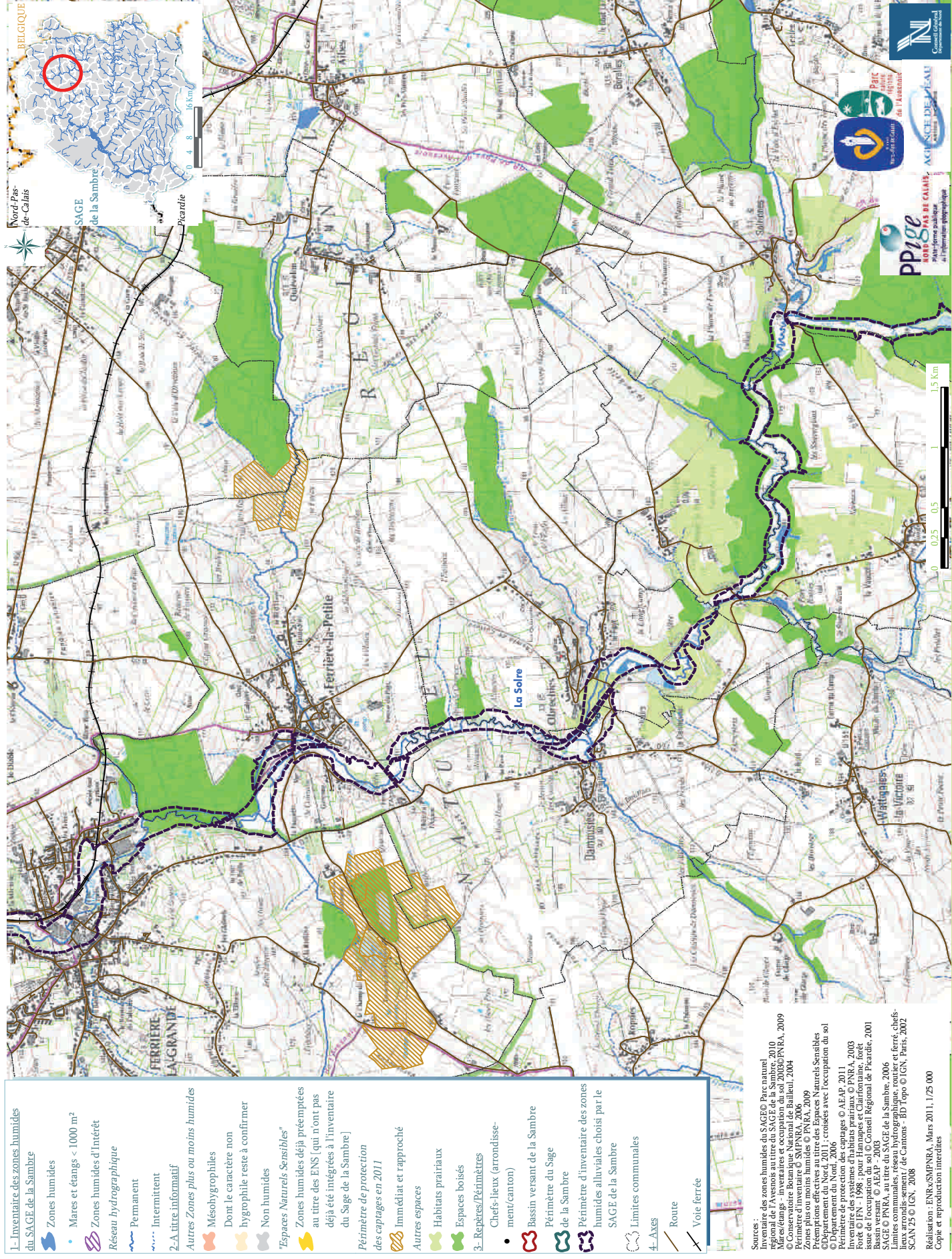


Carte 23 : Zones humides : zoom 4

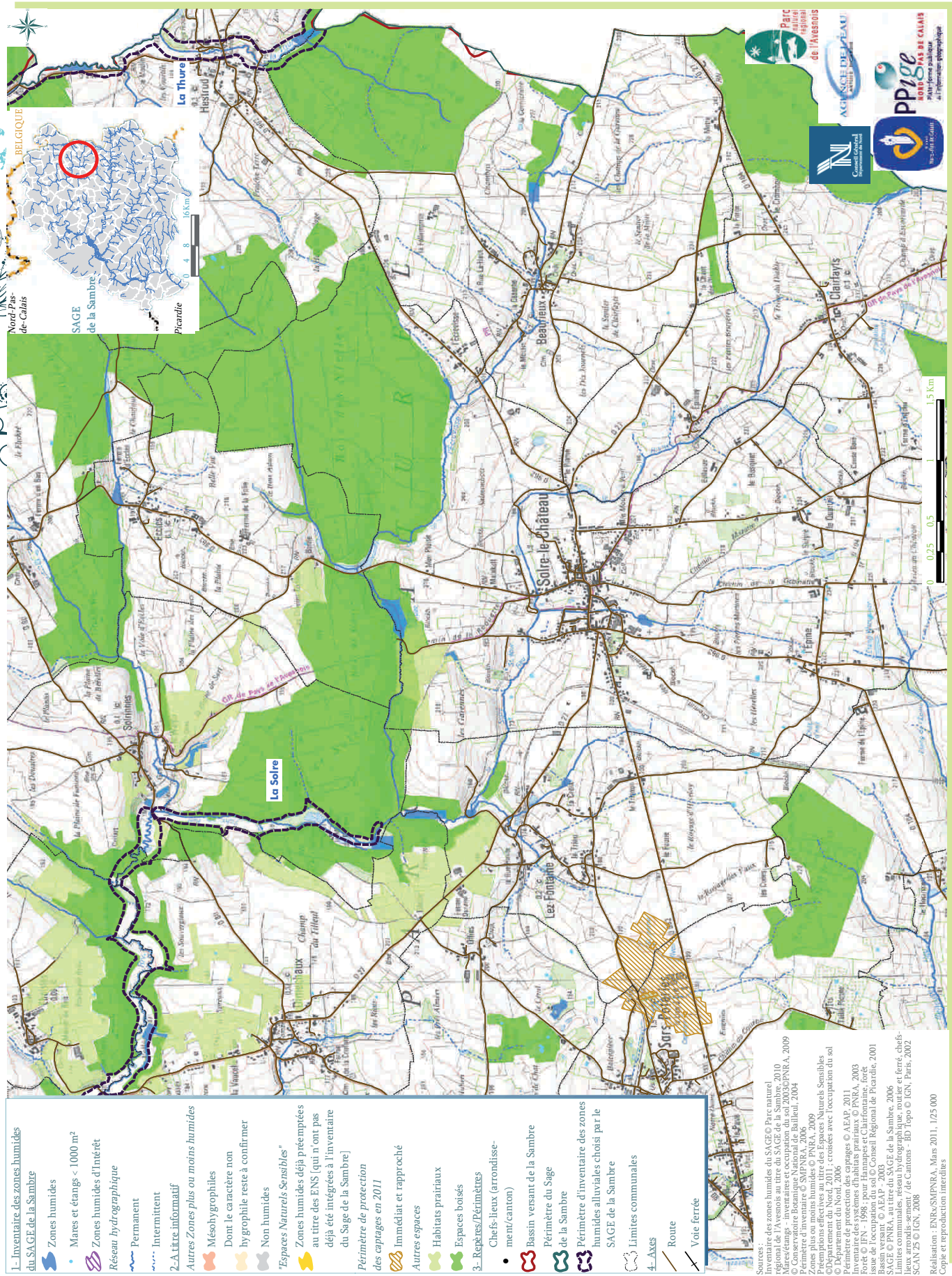


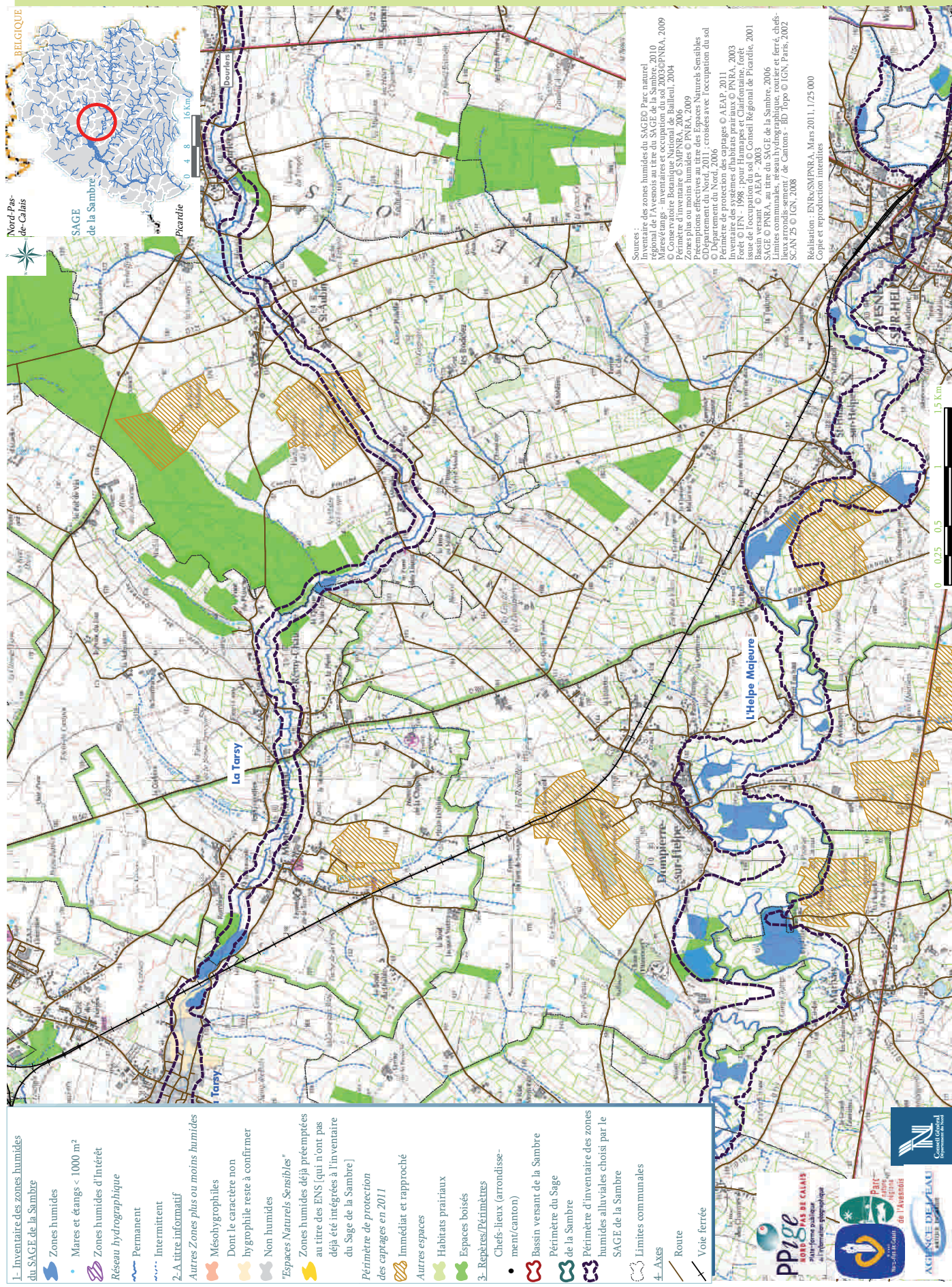


Carte 25 : Zones humides : zoom 6



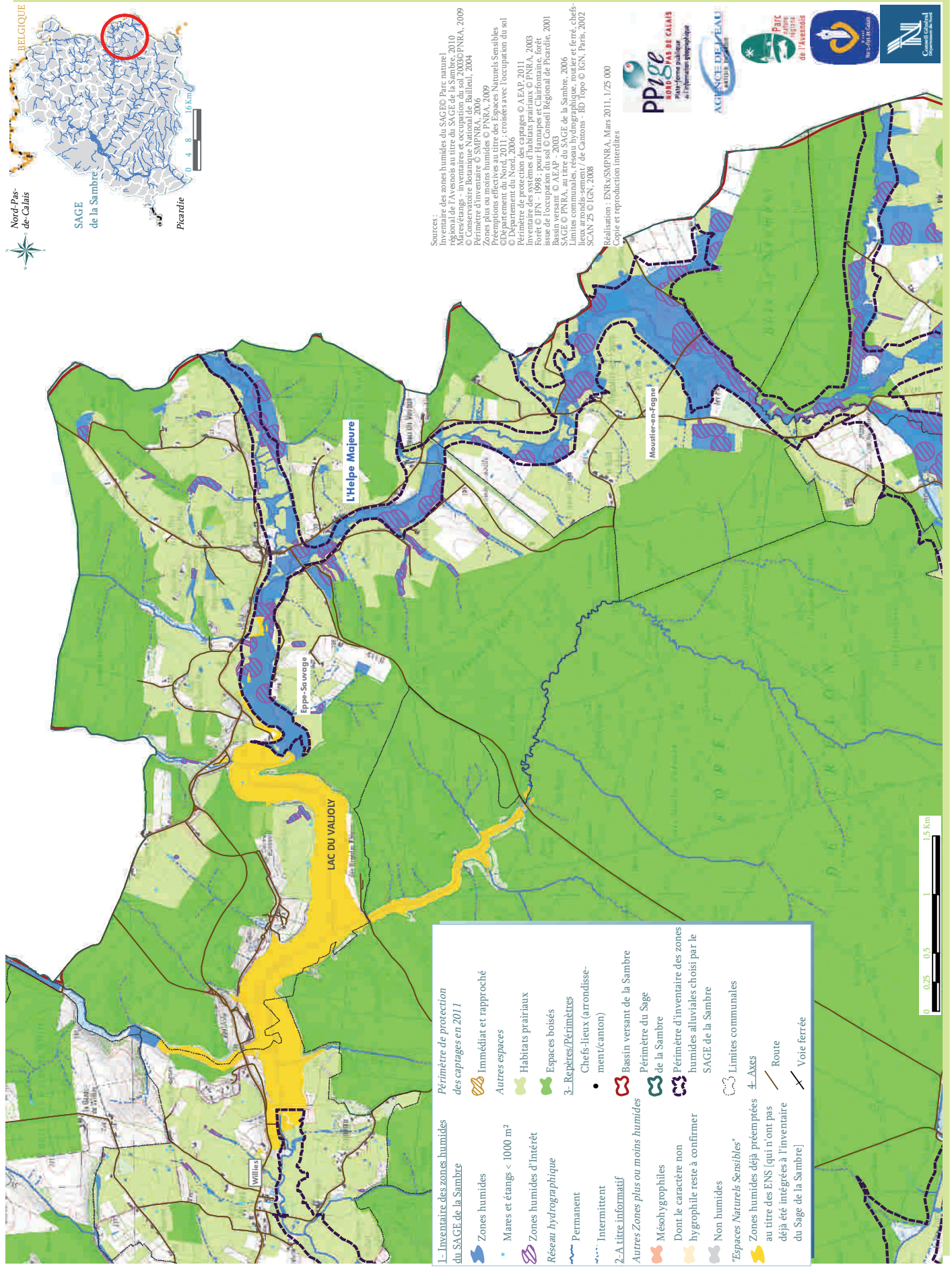
Carte 26 : Zones humides : zoom 7







Carte 29 : Zones humides : zoom 10



Carte 30 : Zones humides : zoom 11



1- Inventaire des zones humides du SAGE de la Sambre

- Zones humides
- Mares et étangs < 1000 m²
- Zones humides d'intérêt
- Réseau hydrographique
- Permanent
- Intermittent

2-A titre informatif

- Autres Zones plus ou moins humides
- Mésohygrophiles
- Dont le caractère non hygrophile reste à confirmer
- Non humides

"Espaces Naturels Sensibles"

- Zones humides déjà préemptées au titre des ENS [qui n'ont pas déjà été intégrées à l'inventaire du Sage de la Sambre]
- 4- Axes

Périmètre de protection des captages en 2011

- Immédiat et rapproché
- Autres espaces
- Habitats prairiaux
- Espaces boisés
- 3- Repères/Périmètres
- Chefs lieux (arrondissement/canton)
- Basin versant de la Sambre
- Périmètre du Sage de la Sambre
- Périmètre d'inventaire des zones humides alluviales choisi par le SAGE de la Sambre
- Limites communales

- Route
- Voie ferrée

Sources :
 Inventaire des zones humides du SAGE© Parc naturel régional de l'Avenir
 Mares/étangs : inventaires et occupation du sol 2003©PNRA, 2009
 © Conservatoire Botanique National de Baillieu, 2004
 Zonage des zones humides du SAGE© PNRA, 2006
 Périmètre d'inventaire des zones humides alluviales choisi par le SAGE© PNRA, 2006
 Présumptions effectives au titre des Espaces Naturels Sensibles © Département du Nord, 2011 ; croisées avec l'occupation du sol © Département du Nord, 2006
 Périmètre de protection des captages © AEP, 2011
 Inventaire des zones humides du SAGE© PNRA, 2003
 Forêt © IFN - 1998 ; pour Hannapes et Clairfontaine, forêt issue de l'occupation du sol © Conseil Régional de Picardie, 2001
 Bassin versant © AEP - 2003
 Limites communales © IGN, 2006
 Limites communales, réseau hydrographique, routier et ferré, chefs-lieux arrondissement / de Cantons - BD Topo © IGN, 2002
 SCAN 25 © IGN, 2008
 Réalisation : ENRS/SMNRA, Mars 2011, 1/25 000
 Copie et reproduction interdites

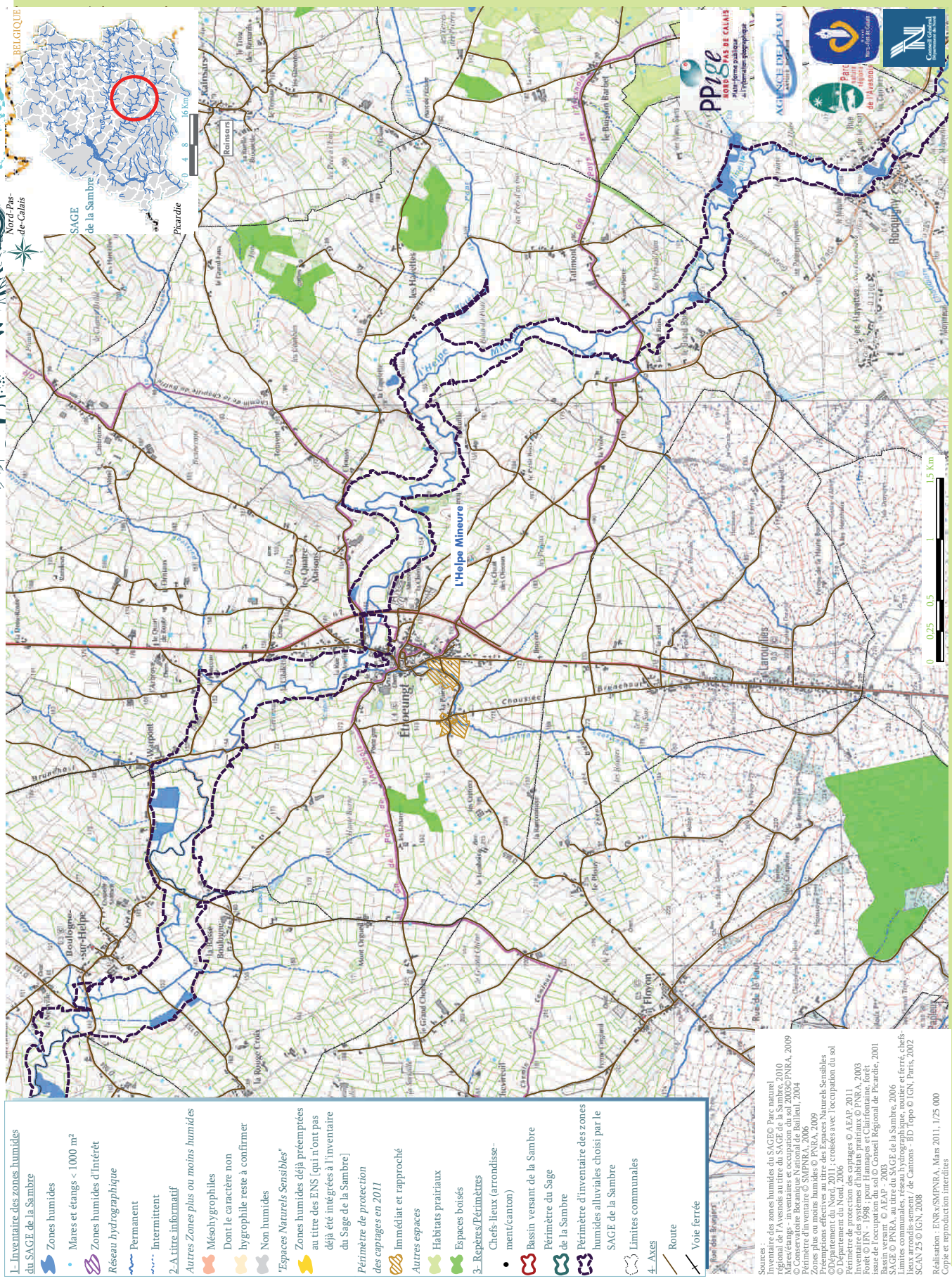




Carte 32 : Zones humides : zoom 13

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
(SAGE) de la Sambre

Atlas cartographique

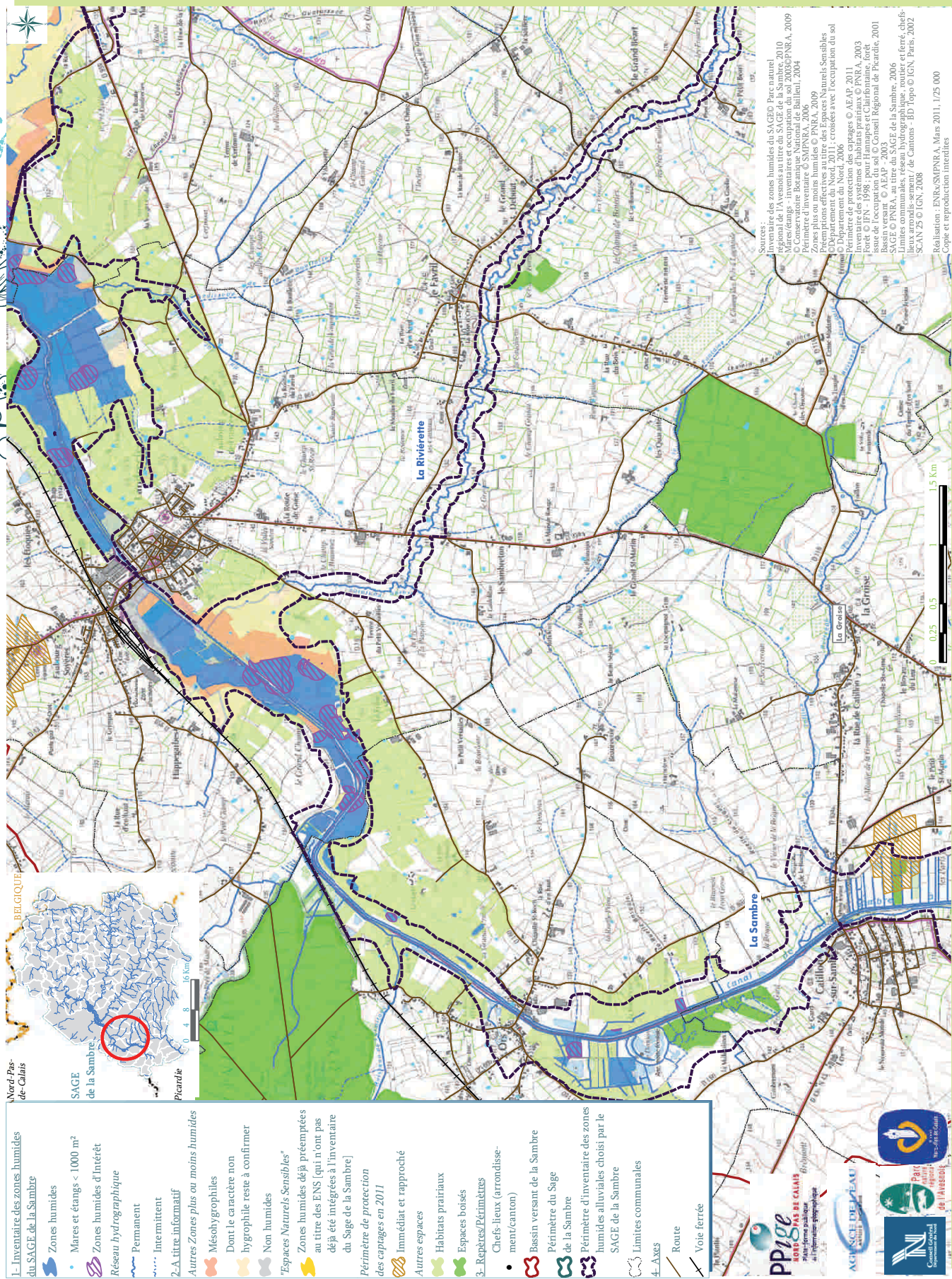




Carte 34 : Zones humides : zoom 15

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
(SAGE) de la Sambre

Atlas cartographique



DOCTRINE CADRANT L'UTILISATION DES CARTOGRAPHIES

« ZONES HUMIDES » DU :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre (SAGE de la Sambre)

Description du projet :

Les cartographies d'inventaires des zones humides sur le SAGE Sambre ont été élaborées à partir du travail et des décisions prises par les groupes de travail « zones humides » du SAGE Sambre. Vous trouverez 2 types de cartographies :

- une cartographie de présentation générale du bassin versant au 1/50 000ème
- 15 « zooms » au 1/25 000ème (échelle réglementaire) présentant les secteurs ayant bénéficié d'un inventaire

Quel est l'objectif de ces cartographies ?

Juridiquement elles ne peuvent permettre de justifier ou de déclencher de procédure de police de l'eau ou d'application d'une activité régalienne. Elles servent uniquement à l'application du SAGE, et sont en revanche des documents de sensibilisation pour tous.

Elles permettent de situer géographiquement les secteurs pouvant bénéficier de la mise en œuvre du programme du SAGE relatif aux zones humides. En effet, validées par la Commission Locale de l'Eau sur la base de critères scientifiques reconnus, elles témoignent de l'engagement des acteurs pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la restauration ou de la préservation de ces milieux. Les secteurs n'intégrant ces cartographies ne sont donc pas pour l'instant éligibles aux programmes du SAGE. Ces cartographies ne sont donc pas exhaustives, elles capitalisent les données acquises au 30 septembre 2009. Elles seront mise à jour par les groupes de travail du SAGE.

Comment ces cartographies ont elles été réalisées ?

Les groupes de travail ont choisi de prendre en compte les cortèges floristiques caractéristiques des zones humides.

Quelles sont les études ayant servies à l'inventaire des zones humides sur le bassin versant Sambre ?

L'ensemble des études, appuyant cet inventaire, a été mené dans le cadre de l'élaboration du SAGE Sambre et sont disponibles sur demande à la structure porteuse de l'animation du SAGE de la Sambre : le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Détail de la légende

Certains éléments ne paraissent que dans la légende des « zooms » car ils sont plus détaillés.

1. Inventaire des zones Humides du SAGE de la Sambre

1-1 Zone Humide :

- Inventaire des zones humides alluviales du bassin versant des deux Helves (SMPNRA 2003 & 2004)
 - Inventaire des zones humides sur un manchon de la Sambre, de Sassegnyes à Bousnières sur Sambre (Bureau d'études X. HARDY, 2008)
- L'intégration des prairies mésophylophiles en tant que zone humide n'ayant pas été validée par le groupe expert du SAGE Sambre, ces secteurs n'ont pas été repris dans les inventaires définitifs du SAGE Sambre (cet élément sera présenté en C.L.E le 3/12/2009 pour élargir le champ d'application du programme d'action du SAGE sur les zones humides).

Intégration de données complémentaires :

- Afin de compléter ces études, plusieurs données complémentaires ont été intégrées. Les organismes ayant participé sont les suivants :
- Inventaires des habitats prairiaux (SMPNRA, 1995 à 2003)
- Seuls les habitats prairiaux sur lesquels a été reconnu un niveau hydrique (de fort à faible) c'est à dire caractéristique de zone humide, ont été intégrés au zonage. Les cours d'eau concernés sont la Sambre, la Solre, l'Helpe Majeure, la Rivière du Pont de Sains, affluents de l'Helpe Mineure, le Ruisseau des Dardennes, le Ruisseau des Anorelles
- Système d'Information Géographique et Analyse environnementale du Conseil Régional (S.I.G.A.L.E, 1998) correspondant à la typologie « marais intérieur » et se trouvant sur les cours d'eau suivants : la Sambre, l'Helpe Majeure, Rivière du Pont de Sains, affluents de l'Helpe Mineure, le Ruisseau des Dardennes, le Ruisseau des Anorelles

- Conservatoire des Sites Naturels du Nord/Pas de Calais sur Loquignol et Maroilles
- Espaces Naturels Sensibles (CG59) sur le site de Rousies
- Société Botanique du Nord sur le Ruisseau des Dardennes
- Groupe ornithologique du Nord sur la Hante, la Thure, la Solre, la Tarsy, l'Helpe Majeure, Ruisseau d'Orbaye, Ruisseau de l'écrevisse, Ruisseau des Dardennes

1-2. Zones humides d'intérêt

Ces zones humides d'intérêt correspondent à des zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière.

- L'identification de la flore patrimoniale caractérisant ces milieux au sein du zonage « zone humide » s'appuie sur les inventaires suivants :
 - Inventaire du site 38 dans le cadre de Natura 2000 (Bureau d'études Airele, 2005 – BE Airele, SMPNRA)
 - Inventaire dans le cadre des études sur les habitats prairiaux (sur l'Helpe Majeure en 2001 – BE Ophrys, et 2003 – BE Biotope, et sur la Sambre en 2000 – BE Biotope, SMPNRA)
- « BLONDEL, C., 2002. – Étude des habitats et de la flore des parcelles départementales du secteur de Hachette (Commune de Maroilles, département du Nord) et définition d'un périmètre de préemption complémentaire » © CRP/CBNBL pour le CG 59, 2002
- Inventaire de la flore remarquable issu de relevés terrain réalisés sur la période 2004 et 2007 © CSN 59-62, 1/1 000ème, 2004 - 2007
- Inventaire X. Hardy « Localisation et caractérisation des zones humides dans la Vallée de la Sambre » qui reprend o l'inventaire des habitats prairiaux sur la Sambre o les données du CSN o les données du CBNBL
- Inventaire du Bois de Neumont – 2000, SMPNRA
- Inventaire sur l'Étang du Milourd à Anor – 2006, SMPNRA

Un « buffer » ou zone tampon de 80 mètres de rayon à partir du point de relevé a été générée, ce qui correspond à l'espace minimum de prospection de l'observateur et qui permet de disposer d'un zonage qui lorsqu'il est continu, révèle une certaine concentration/proximité de la flore patrimoniale.

1-3. Mares et étangs inférieurs à 1000 m²

Il s'agit principalement des inventaires mares menés régulièrement par le Parc, de 1998 à 2009 mais également d'un affinage de la donnée d'occupation du sol (d'après photo-interprétation) de 2003 pour la typologie mare et étangs (SMPNRA). Quelques éléments de l'étude portant sur les habitats prairiaux en 2001 ainsi que de l'étude « Caractérisation phytosociologique des mares avensnoises et identification d'espèces indicatrices », C.R.P./C.B.N.B.L. – Octobre 2004

1-4. Réseau hydrographique permanent

La donnée de référence est issue de la BD Topo de l'IGN, 2002

2. A titre informatif

Comme l'intitulé de cette partie de la légende, ces éléments n'intègrent pas le zonage « zone humide » ou « zone d'intérêt » du SAGE de la Sambre. Ils sont présentés à titre informatif, étant des données existantes et utilisées sur le territoire quant aux milieux humides et aquatiques.

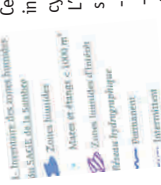
2-1 Autres zones plus ou moins humides sur la Sambre

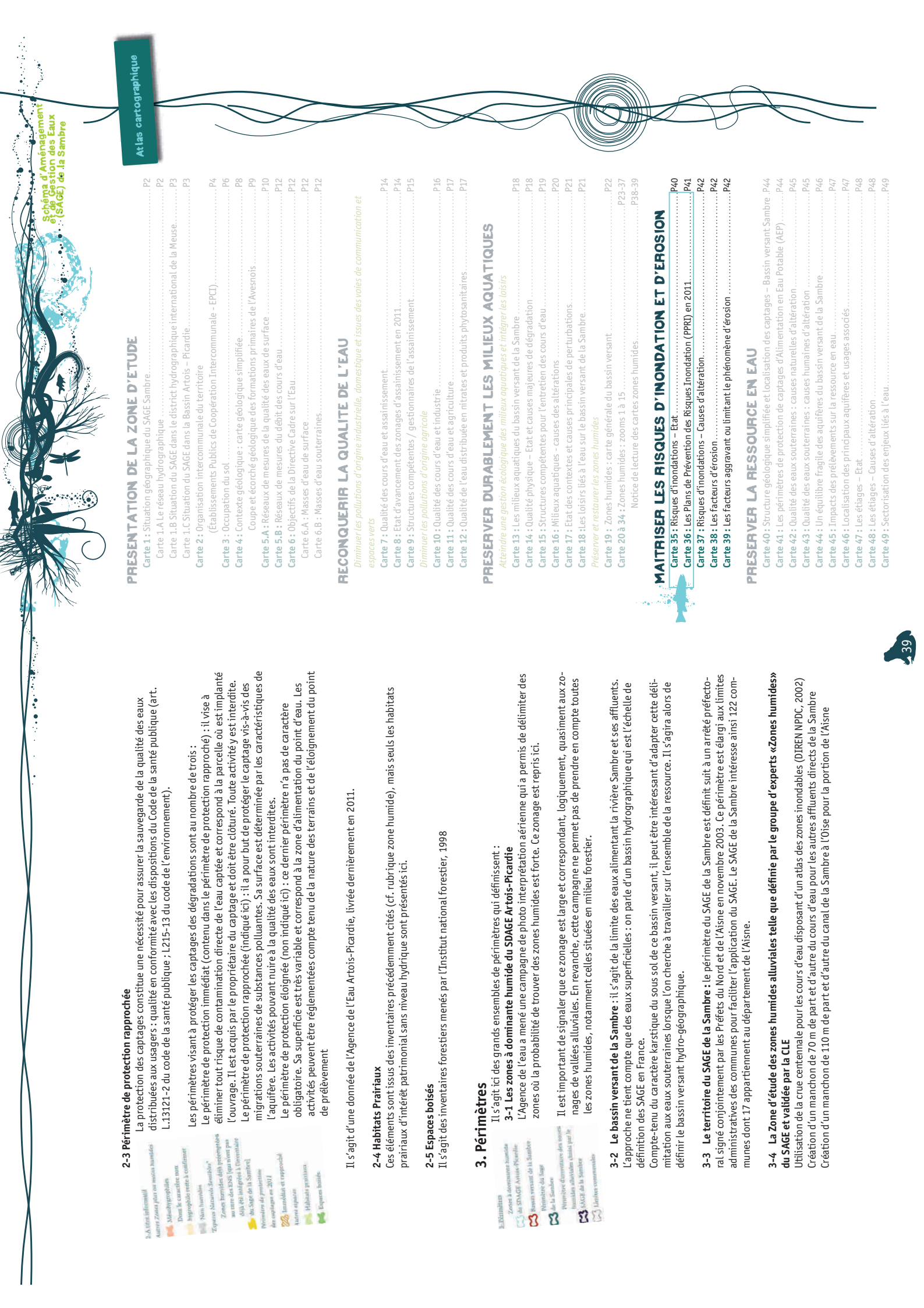
Ces zonages sont issus de l'Inventaire Inventaire X. Hardy « Localisation et caractérisation des zones humides dans la Vallée de la Sambre » mené en 2008 (© PNRA, 2009) mais correspondent aux catégories suivantes :

- « Mésophylophiles », non intégrées à l'Inventaire des zones humides du SAGE de la Sambre
- 1 « Dont le caractère non humide est à confirmer » pour lesquelles il subsiste un doute quant au caractère humide de la zone
- « non humides » correspondant souvent au zones bâties

2-2 Espaces Naturels Sensibles ou E.N.S.

Les espaces préemptés [préemption déjà effective ; ne prend pas en compte les zones pour lesquelles les procédures sont en cours...] au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général du Nord, situés en zone humide, et lorsqu'ils n'ont pas déjà été intégrés à l'Inventaire des zones humides du SAGE de la Sambre, ont été ajoutés sur les cartographies à titre informatif.





2-3 Périmètre de protection rapprochée

La protection des captages constitue une nécessité pour assurer la sauvegarde de la qualité des eaux distribuées aux usagers : qualité en conformité avec les dispositions du Code de la santé publique (art. L.13121-2 du code de la santé publique ; L215-13 du code de l'environnement).

Les périmètres visant à protéger les captages des dégradations sont au nombre de trois : le périmètre de protection immédiat (contenu dans le périmètre de protection rapproché) : il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Il est acquis par le propriétaire du captage et doit être clôturé. Toute activité y est interdite. Le périmètre de protection rapprochée (indiqué ici) : il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Sa surface est déterminée par les caractéristiques de l'aquifère. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites. Le périmètre de protection éloignée (non indiqué ici) : ce dernier périmètre n'a pas de caractère obligatoire. Sa superficie est très variable et correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Les activités peuvent être réglementées compte tenu de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement

Il s'agit d'une donnée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, livrée dernièrement en 2011.

2-4 Habitats Prairiaux

Ces éléments sont issus des inventaires précédemment cités (cf. rubrique zone humide), mais seuls les habitats prairiaux d'intérêt patrimonial sans niveau hydrique sont présentés ici.

2-5 Espaces boisés

Il s'agit des inventaires forestiers menés par l'Institut national forestier, 1998

3. Périmètres

Il s'agit ici des grands ensembles de périmètres qui définissent :

3-1 Les zones à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

L'Agence de l'eau a mené une campagne de photo interprétation aérienne qui a permis de délimiter des zones où la probabilité de trouver des zones humides est forte. Ce zonage est repris ici.

Il est important de signaler que ce zonage est large et correspondant, logiquement, quasiment aux zones de vallées alluviales. En revanche, cette campagne ne permet pas de prendre en compte toutes les zones humides, notamment celles situées en milieu forestier.

3-2 Le bassin versant de la Sambre : il s'agit de la limite des eaux alimentant la rivière Sambre et ses affluents. L'approche ne tient compte que des eaux superficielles : on parle d'un bassin hydrographique qui est l'échelle de définition des SAGE en France.

Compte-tenu du caractère karstique du sous-sol de ce bassin versant, il peut être intéressant d'adapter cette délimitation aux eaux souterraines lorsque l'on cherche à travailler sur l'ensemble de la ressource. Il s'agit alors de définir le bassin versant hydro-géographique.

3-3 Le territoire du SAGE de la Sambre : le périmètre du SAGE de la Sambre est défini suite à un arrêté préfectoral signé conjointement par les Préfets du Nord et de l'Aisne en novembre 2003. Ce périmètre est élargi aux limites administratives des communes pour faciliter l'application du SAGE. Le SAGE de la Sambre intéresse ainsi 122 communes dont 17 appartiennent au département de l'Aisne.

3-4 Le Zone d'étude des zones humides alluviales telle que définie par le groupe d'experts «Zones humides» du SAGE et validée par la CLE

Utilisation de la crue centennale pour les cours d'eau disposant d'un atlas des zones inondables (DIREN INPC, 2002) Création d'un manchon de 70 m de part et d'autre du cours d'eau pour les autres affluents directs de la Sambre Création d'un manchon de 110 m de part et d'autre du canal de la Sambre à l'Oise pour la portion de l'Aisne

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

Carte 1 : Situation géographique du SAGE Sambre.....	P2
Carte 1.A : Le réseau hydrographique.....	P2
Carte 1.B : Situation du SAGE dans le district hydrographique international de la Meuse.....	P3
Carte 2 : Organisation intercommunale du territoire.....	P3
Carte 1.C : Situation du SAGE dans le Bassin Artois - Picardie.....	P4
(Établissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI)	
Carte 3 : Occupation du sol.....	P6
Carte 4 : Contexte géologique : carte géologique simplifiée.....	P8
Coupe et écorché géologique des formations primaires de l'Avesnois.....	P9
Carte 5.A : Réseaux de mesures de la qualité des eaux de surface.....	P10
Carte 5.B : Réseaux de mesures du débit des cours d'eau.....	P12
Carte 6 : Objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.....	P12
Carte 6.A : Masses d'eau de surface.....	P12
Carte 6.B : Masses d'eau souterraines.....	P12

RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU

<i>Diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique et issues des voies de communication et espaces verts</i>	
Carte 7 : Qualité des cours d'eau et assainissement.....	P14
Carte 8 : Etat d'avancement des zonages d'assainissement en 2011.....	P14
Carte 9 : Structures compétentes / gestionnaires de l'assainissement.....	P15
<i>Diminuer les pollutions d'origine agricole</i>	
Carte 10 : Qualité des cours d'eau et industrie.....	P16
Carte 11 : Qualité des cours d'eau et agriculture.....	P17
Carte 12 : Qualité de l'eau distribuée en nitrates et produits phytosanitaires.....	P17

PRESERVER DURABLEMENT LES MILIEUX AQUATIQUES

<i>Attendre une gestion écologique des milieux aquatiques et intégrer les loisirs</i>	
Carte 13 : Les milieux aquatiques du bassin versant de la Sambre.....	P18
Carte 14 : Qualité physique - Etat et causes majeures de dégradation.....	P18
Carte 15 : Structures compétentes pour l'entretien des cours d'eau.....	P19
Carte 16 : Milieux aquatiques - causes des altérations.....	P20
Carte 17 : Etat des contextes et causes principales de perturbations.....	P21
Carte 18 : Les loisirs liés à l'eau sur le bassin versant de la Sambre.....	P21
<i>Préserver et restaurer les zones humides</i>	
Carte 19 : Zones humides : carte générale du bassin versant.....	P22
Carte 20 à 34 : Zones humides : zooms 1 à 15.....	P23-37
Notice de lecture des cartes zones humides.....	P38-39

MAITRISE LES RISQUES D'INONDATION ET D'EROSION

Carte 35 : Risques d'inondations - Etat.....	P40
Carte 36 : Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) en 2011.....	P41
Carte 37 : Risques d'inondations - Causes d'altération.....	P42
Carte 38 : Les facteurs d'érosion.....	P42
Carte 39 : Les facteurs aggravant ou limitant le phénomène d'érosion.....	P42

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Carte 40 : Structure géologique simplifiée et localisation des captages - Bassin versant Sambre.....	P44
Carte 41 : Les périmètres de protection de captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP).....	P44
Carte 42 : Qualité des eaux souterraines : causes naturelles d'altération.....	P45
Carte 43 : Qualité des eaux souterraines : causes humaines d'altération.....	P45
Carte 44 : Un équilibre fragile des aquifères du bassin versant de la Sambre.....	P46
Carte 45 : Impacts des prélèvements sur la ressource en eau.....	P47
Carte 46 : Localisation des principaux aquifères et usages associés.....	P47
Carte 47 : Les étiages - Etat.....	P48
Carte 48 : Les étiages - Causes d'altération.....	P48
Carte 49 : Sectorisation des enjeux liés à l'eau.....	P49